



Procès-verbal Conseil d'établissement 28.03.2023

Installation du Conseil d'Établissement

Mme. Durand-Assouly, la Proviseure, souhaite la bienvenue aux membres du CE et procède au pointage des personnes présentes (soit 17 au total) à cette séance en présentiel au LFV. Le quorum étant atteint, Mme Durand-Assouly remercie les membres du CE Mme Durand-Assouly ouvre la séance

Désignation du secrétaire de séance

Mme Kourimsky-Preininger (Présidente de l'UPEL) sera la secrétaire

Adoption de l'ordre du jour

Madame Durand Assouly propose une modification de l'ordre du jour en raison du fait que le bilan rectificatif n'a pas pu être fait pour des raisons techniques. La présentation du bilan rectificatif est reportée en juin. Madame la Proviseure propose donc de déplacer le point « Section sportive » au point 3. En outre, Madame la Proviseure propose d'ajouter au point « Voyages scolaires » le vote sur les « sorties », tout en précisant que dorénavant, les voyages et sorties devront être établis et voté en juin pour toute l'année scolaire à venir. L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal du CE du 24 novembre 2022
- 3. Section sportive
- 4. Calendrier de fin d'année scolaire, organisation pédagogique et éducative
- 5. Calendrier scolaire 2023-2024
- 6. Voyages scolaires et sorties
- 7. Compte financier et tarifs

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Adoption du procès-verbal du CE du 24 novembre 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

Calendrier de fin d'année scolaire organisation pédagogique et éducative

Madame Durand-Assouly indique ne pas souhaiter présenter le détail des nombreux événements qui se déroulent au LFV.

M. Kinder précise qu'au niveau Terminales, les examens de Spécialité et les ECE se sont bien déroulés. Néanmoins, M. Kinder indique une certaine lourdeur dans le fonctionnement administratif, notamment en ce qui concerne la numérisation des copies. En effet, chaque copie doit être numérisée pour archivage. Le logiciel d'État utilisé n'est pas très efficace, il faut compter environ 6 heures de travail pour numériser les copies de 130 élèves. De même l'enregistrement des notes par les

enseignants est un processus lourd. Les copies sont corrigées par des enseignants répartis dans toute la zone ZECO

La semaine du 27 au 31 mars est dominée par les DNB blancs pour les Troisième

Le 5 mai se tiendra l'épreuve écrite de Matura

Fin mai auront lieu les oraux de Matura

Juin épreuves anticipées de français

22 avril Devoirs blanc de philo (dans le cadre de 4 devoirs blancs de philosophie dans l'année afin de garantir un bon entrainement méthodologique)

En juin, 2 épreuves de Terminale et le Grand oral

Premières : Français Secondes : Stage

28 juin : cérémonie de remise des diplômes

Résultats : 19 juin Rattrapage le 22 juin

Les résultats seront XXX par le Doyen des inspecteurs de Strasbourg, Président du jury du Centre de

délibération, par visioconférence

Section Bac Français International

Mme Durand Assouly présente la brochure de la nouvelle section Bac Français International Cette section concerne uniquement les élèves ne préparant pas la Matura. Elle propose un parcours trilingue français, allemand (LVA) et anglais (LVB) avec la possibilité de garder ses options (LVC arabe ou espagnol- ou autre) Néanmoins, il ne sera pas possible de combiner cette section avec la spécialité LLCE.

Cette brochure s'adresse aux élèves de Seconde ne se présentant pas à la Matura.

La différence de cette section avec un bac général est que cette section inclut 3 disciplines :

- Connaissances du monde (en allemand)
- Approfondissement culturel et linguistique anglais britannique (en anglais)
- Histoire-géographie (en allemand)

Ces trois disciplines représentent une charge de cours de 6 heures par semaine Il sera possible de prendre des options supplémentaires, néanmoins, il ne faut pas sous-estimer la

charge de travail

L'élaboration de cette section a constitué un gros travail de constitution du dossier Aussi section européenne SELO

Section sportive - Badminton

Madame Durand Assouly présente ensuite la nouvelle Section sportive

L'option Badminton était une option d'EPS qui commençait à perdre son souffle, et il y avait la nécessité de proposer quelque chose aux collégiens, c'est ainsi que cette section a été créée.

M. Lahaye est chargé de mener la section. Il a toutes les compétences nécessaires puisqu'il est agrégé badminton.

Cette section est ouverte aux élèves de 5ème, 4ème, 3ème d'un niveau de badminton affirmé et présentant un dossier scolaire favorable, car cette section représente 5 heures de sport par semaine. Il y aura donc des sélections. Cette section se mettra en place dès l'année scolaire prochaine. Il existe une forte demande.

Concrètement, les élèves suivront deux entraînements par semaine de deux heures sur le site du LFV et deux heures le weekend avec le WAT Simmering. Un contrat a été établi avec le club et est déjà

signé. Il faudra essayer de tout faire sur le site du LFV mais si cela n'est pas possible, une partie de l'entrainement aura lieu dans les locaux du club.

Madame Durand Assouly souhaite remercier M. Lahaye pour son engagement et le travail important qui a été fourni pour constituer cette section.

En ce qui concerne les élèves qui choisiront cette section, il sera nécessaire d'avoir une bonne hygiène de vie, outre les heures d'entraînement, il y aura également des compétitions le week-end, la charge de travail sera donc importante. Le LFV compte parmi ses élèves d'excellents joueurs de badminton avec un niveau élevé de pratique sportive. L'avantage pour les familles étant que les élèves restent au LFV pour une partie de l'entrainement.

- M. Blavignac renchérit en précisant que l'implication financière est raisonnable avec 120€/an
- M. Ugo demande si la constitution des emplois du temps sera plus compliquée
- M. Kinder répond qu'il faudra déplacer les heures d'EPS pour éviter des recoupements

Mme Durand Assouly demande à l'assemblée de réitérer les félicitations à M. Lahaye et à M. Kinder pour le gros travail accompli.

Adoption à l'unanimité

Calendrier scolaire 2023-2024

Mme Durand Assouly précise que les calendriers ont été vus à mainte reprise

Lors de la réunion du Conseil du Second degré, une demande a été adressée de pouvoir consulter les calendriers pendant l'année. Cela sera tout à fait possible, néanmoins, les calendriers consultables seront complétés de la remarque « En attente de la validation de l'AEFE ».

M. Blavignac remercie, car certaines familles doivent planifier leurs vacances très à l'avance.

Adoption à l'unanimité

Voyages scolaires et sorties

Voyages

1. Voyage à Strasbourg, visite du Parlement pour 6 élèves de Première + 2 accompagnateurs. Les élèves ont été sélectionnés dans le cadre d'un projet « Modern living Parliament ». Le voyage aura lieu en mai, pour un coût de 500€ max. par élève. Voyage organisé par M. Merlot

Adoption à l'unanimité

2. Voyage à Strasbourg du 28.5 – 2.6 organisé par M. Brendel pour les Sixième.

Ce voyage ne coûte rien aux familles et à l'école. Il s'agit d'un voyage organisé en partenariat avec la région d'Alsace et financé par l'Alsace. Les élèves chanteront au Parlement européen. Les élèves seront hébergés dans des familles d'accueil. Des visites seront prévues. Il s'agit d'un échange avec le LFV. Bien que le voyage ne coûte rien aux familles, il est prévu un petit budget de 50€ par famille pour les dépenses imprévues

Adoption à l'unanimité

3. Voyage à Prague du 27 au 30 mars pour les 1ères3, 1ères4, 1ères5. Donc en fait ce voyage a débuté avant la décision du Conseil d'établissement. Le coût de ce voyage a été établi à 500€ par élève. Il s'agit d'un projet qui aurait dû avoir lieu plus tôt mais qui n'a pas pu être réalisé. Il n'y avait pas d'autres dates possibles en raison des examens de fin d'année et le voyage n'aurait pas pu se tenir l'année prochaine

Adoption à l'unanimité

Madame Durand Assouly souhaite que l'année prochaine, toutes les classes de 1^{ère} puisse partir, cela permettrait de renforcer l'harmonie pédagogique. Quand une classe part, les autres classes devraient partir également car cela est intéressant d'un point de vue pédagogique.

Mme Durand Assouly rappelle l'existence de la caisse de solidarité qui est bien fournie en ce moment. Les familles doivent faire une demande et cette demande devra être complétée d'éléments d'information. Il faut bien insister auprès de l'anonymat des dossiers de demande.

Mme Lamouroux regrette qu'aucune classe ne part en France et que cela se faisait autrefois. Il serait favorable que les élèves puissent se rendre au moins une fois en France.

Mme Durand Assouly précise qu'il existe la possibilité de faire des échanges avec d'autres établissement du réseau AEFE.

M. Kinder attire l'attention sur l'existence du réseau ADN Carbone zéro qui a remplacé le programme ADN pendant la période du Covid lorsque les déplacements n'étaient pas possibles. Dans le cadre de l'échange ADN Carbone zéro, les élèves peuvent communiquer numériquement, puis partir l'année suivante en échange sur place.

Cette année, 7 élèves sont partis dans le cadre de l'échange ADN

4. Voyage à Schallaburg, organisé par Mme Kilburger pour les 6ème, 5ème 4ème du 16 au 17 juin pour un coût de 200€ par élève

Adoption à l'unanimité

Sorties

- 1. Sortie voile pour les CM1 A,B,C,E au prix de 250€ par élève du 8 au 11 mai
- 2. Les CM1D partiront au Mondsee du 22 au 25 mai avec nuitées à 160€
- 3. Semaine sportive pour les CE2 à 180€

La sortie des CP en classe verte ayant déjà été votée

Mme. Durand Assouly rappelle qu'à l'avenir il faudra tenter de voter en juin pour tous les voyages et sorties de l'année scolaire prochaine.

Compte financier 2022

Le Directeur administratif et financier présente le compte financier 2022. Il remercie au préalable les membres du CE, en particulier les parents, à l'issue des nombreuses réunions autour des tarifs qui se sont tenues en amont et qui ont fait l'objet de débats animés. M. Reux remercie également les autres membres du Conseil d'établissement qui ont participé aux réunions préparatoires sur le budget.

Pour bien comprendre l'exécution budgétaire, il convient de se remémorer 3 principes :

- 1. Une recette est comptabilisée quand elle est encaissée (ce n'est pas le montant facturé)
- 2. Une dépense est comptabilisée quand elle est décaissée (ce ne sont pas forcément des dépenses de l'année)
- 3. Des recettes et des dépenses n'apparaissent pas dans la comptabilité budgétaire ; on qualifie ces opérations de « flux ».

Il existe une autre comptabilité, dite générale, qui comptabilise les charges et les produits de l'exercice 2022 uniquement (donc sans tenir compte des encaissements et décaissements).

1- Recettes

Au budget la principale source de recettes provient des familles :

• 11,9 millions au titre des droits de scolarité (93%) décomposés comme suit :

Frais de scolarité:
 Frais de demi-pension:
 Droits d'inscription:
 Examen:
 Internat:
 0,23 million
 9,26 millions
 2,34 millions
 0,15 million
 0,06 million
 0,12 million

Matériels : 0,05 million
 Bibliothèque : 0,05 million
 Livres : 0,12 million

0

Les autres principales sources de financement (3,5%) sont :

• La ville de Vienne pour la maternelle : 0,35 million

• Le ministère de l'Éducation national français : 0,1 million

Pour information, ces opérations réduisent les recettes :

• Exonération enfants de personnels : 174 145,61 €

Abattement pour fratrie: 162 301,63 €

Par ailleurs, certaines ressources ne sont pas inscrites au budget mais contribuent au fonctionnement de l'établissement.

Par exemple, les frais concernant le Theresianum transitent par le LFV mais ne sont pas contrôlés par le LFV.

L'APE soulève une question au sujet des frais de bibliothèques à hauteur de 50 000€ présentés ci-dessus et s'étonne du montant.

Le directeur administratif et financier précise que la charge la plus importante est celle des RH et qu'il s'agit ici d'une lecture purement analytique.

C'est le cas pour la participation nette de l'Aefe (aide indirecte) de 4,8 millions d'euros qui concerne principalement le reste à charge des salaires des fonctionnaires français enseignant.

Cela représente l'équivalent de 2 662 € / élève (2 600 € en moyenne pour un EGD). Les bourses scolaires (409 000 € pour 2021/2022 source Aefe).

En conséquence, de manière très schématique, les droits de scolarité 2021/2022 pourrait s'établir comme suit (base 5 330 € + 2 662 €) : 66% familles, 33% Aefe, 1% subvention. Monsieur Reux précise bien que c'est pour symboliser des masses ; toutes les familles ne perçoivent pas une subvention du MA10 ou des bourses.

2- Dépenses

Les principales dépenses du Lycée sont les suivantes :

- 59% pour la rémunération des personnels en contrat local : 5,6 millions
- 9% pour les services externalisés : 0,86 million (dont 0,53 million pour le ménage et 0,11 pour la maintenance règlementairement obligatoire)
- 8% pour la restauration (avec internat): 0,74 million
- 7% pour les fournitures et matériel d'enseignement : 0,64 million

- 4% de « redistribution » des subventions (Ma10 + MEN) : 0,42 million
- 3% pour les frais d'énergie et fluide : 0,31 million
- 2% informatique : 0,23 million
- 2% administration générale : 0,19 million (dont 0,1 million d'assurance)
- 2% loyer Grinzing: 0,19 million

Certaines dépenses n'apparaissent pas au budget :

- 4,2 millions de « dépenses » (flux) ne sont pas dans le budget et concernent :
 - Participation à la rémunération des fonctionnaires enseignant (3,2 millions).
 Nous ne remboursons « que » 59% en moyenne
 - o Remboursement des indemnités et HS des fonctionnaires à 100% (0,2 millions)
 - o Participation au réseau Aefe (0,56 million)
 - o Remboursement du prêt immobilier (0,13 million)

Si ces flux étaient intégrés quelle serait la répartition des dépenses :

Le total des dépenses serait de 13,7 millions :

- 66% pour la rémunération (8,95 millions)
- 5% Restauration
- 5% Enseignement
- 3% Ville de Vienne
- 6% Prestations externe
- 2% Viabilisation
- 1% Informatique

- 1% Administration
- 1% Loyer
- 1% Remboursement du prêt (132 000 € jusqu'en 2026)
- 4% Réseau (556 000 € soit l'équivalent de 6% des recettes prévisionnelles)
- 1% Formation IRF (121 950 €)

Là encore, pour avoir une idée des masses et en schématisant le Directeur administratif et financier présente une illustration pour 100 € encaissés, comment ils auraient été dépensés en 2022

100 620 76 6

Par ailleurs, quelques exemples de dépenses 2022 sont présentés :

•	Mobilier de salle de classe :	190 630,76 €
•	Travaux de peinture salles de classe et couloir :	25 501,86 €
•	45 Tableaux blancs primaire option vidéo :	88 868,40 €
•	38 Tableaux blancs secondaire option vidéo :	73 468,80 €
•	125 PC, écrans, 1 serveur, Bornes Wifi:	96 303,65 €
•	163 Ipads primaire :	88 377,30 €
•	80 Ordinateurs portables SPC-SVT-Techno:	52 083,60 €
•	Vidéoprojecteurs :	10 020,00 €
•	Sécurisation Wasagasse et vidéosurveillance :	98 833,38 €
•	Casiers VS:	5 366,40 €
•	Volets électriques :	21 118,54 €
•	Mise à niveau BCDI :	14 800,55 €

3- Réalisation / Prévision

Le taux de réalisation budgétaire 2022 (prévisionnel / réalisé) est excellent :

• Recettes: 98%

• Dépenses : AE 99%, CP 97%

Le taux de recouvrement pour l'année scolaire 2021/2022 aussi : 99,5%

4- Résultat

En comptabilité budgétaire avec les flux, le résultat est déficitaire en 2022

- 588 553,10 € en 2022
- + 150 686,26 € en 2021
- 1 183 977,29 € en 2020

Explication écart 2021/2022 :

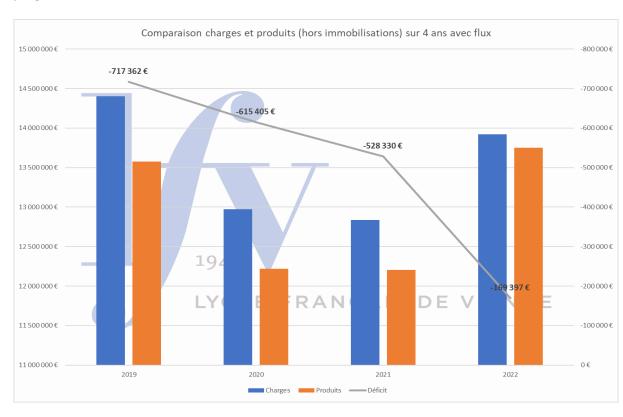
- + 143 800 € de subventions reçues en 2021 dépensées en 2022
 - 581 732,68 € de dépenses d'investissement en 2022 contre 131 016,59 €

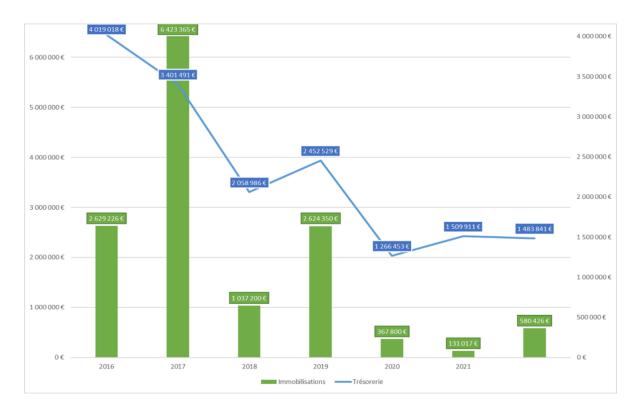
5- Comptabilité générale

Pour rappel, la comptabilité générale enregistre les charges et les produits de l'exercice seulement et ne tient pas compte des encaissements et décaissements.

De ce point de vue l'horizon s'éclaircit. En effet, le déficit structurel (charges-produit de fonctionnement) a été divisé par 4 en 4 ans et la trésorerie se stabilise depuis 3 ans. Néanmoins, la prudence reste de mise. Comme l'a qualifié le directeur général de l'Aefe, la situation financière est fragile.

Monsieur Blavignac fait part de son point de vue : il salue la transparence de présentation des comptes, la clarté des explications, les économies réalisées et indique que le redressement financier ne s'opèrera pas seulement par une augmentation des tarifs mais aussi par une progression des effectifs.





6- Conclusion compte financier 2022

COVID 2022

L'année 2022 a été marquée par des fermetures partielles de classes dans le cadre des mesures sanitaires autrichiennes liées au COVID. Par ailleurs, des élèves et des personnels ont été placés en confinement (janvier-mars). Cela a eu une incidence sur le nombre des suppléances (pour les personnels) et sur les frais de demi-pension (remises familles).

Effectifs

L'établissement a reçu des élèves ukrainiens fuyant la guerre ce qui a engendré des augmentations d'effectif (mars - juin 2022) et a eu un impact sur les recettes ainsi que sur les dépenses (denrées en particulier).

Inflation

Mais c'est surtout l'augmentation du taux d'inflation qui a constitué le bouleversement économique le plus important. Le taux d'inflation annuel a été multiplié par 3 entre 2021 et 2022 passant de 2,8 à 8,5%. Par ailleurs, il est observé une accélération sur la période septembre - décembre 2022 (+10,6% en moyenne). Or, cette inflation a été immédiatement répercutée par les fournisseurs ce qui plombent le résultat. Pour mémoire les frais de scolarité ont augmenté de 1,47% en 2021/2022 et 5,63% à compter de septembre 2022.

Amélioration

Plusieurs indicateurs sont au vert et la situation financière de l'établissement s'améliore. Ainsi, depuis la première fois en 15 ans, les effectifs progressent indépendamment de l'arrivée des enfants venus d'Ukraine. Autre point positif, la progression la plus forte est constatée en élémentaire. C'est de bon augure pour l'avenir.

Objectif maternelle

L'établissement poursuit sa politique de reconquête des effectifs - en se concentrant en particulier sur la maternelle.

Madame la Proviseure remercie la communauté scolaire pour les efforts portés par tous. Il s'agit de rester vigilants, la situation reste fragile, mais en comparaison avec d'autres établissements de la zone ZECO, le LFV a été en mesure d'augmenter ses effectifs

Avis: favorable (14 Pour 3 Abstention)

7- Réponses aux autres questions comptables posées à la dernière session

a) Bilan Caisse de solidarité 2022

759 € pour 6 élèves soit 126,50 € en moyenne par famille (3 aides pour la semaine de voile et 3 pour la semaine sportive)

b) Question sur les autres tarifs (Budget 2023)

Les recettes matériel, bibliothèque ou manuel scolaire couvrent-elles les dépenses ? Réponse :

Matériel : Montant facturé aux familles : 51 220 €.

Montant dépensé : 71 031.39 €

Bibliothèque : Montant facturé aux familles : 55 000 €® environ
 Montant dépensé (y compris masse salariale chargée) : 200 304,32 €

Pour les Manuels : Montant facturé : 125 000 €

Montant dépensé : 79 198.81 €

c) Bilan financier activités péri éducatives et école ouverte

a. Résultat garderie et aide aux devoirs : 13 918,40 €

b. Résultat Ateliers : 23 418,00 €c. Résultat Ecole ouverte : 12 272,02 €

d) Bilan financier du studio Molière et prévision 2023

2022 : résultat de - 40 768,81 €

Prévisionnel 2023 : résultat - 15 179,24 €

Objectif 2023 équilibre

Caisse de solidarité : L'APE précise que la caisse est actuellement dotée d'environ 16000€ grâce aux revenus générés par la guinguette, divers événements et des dons

Activités péri éducatives : Une nouveauté est l'augmentation de la demande des parents en termes d'activités périscolaires.

Le LFV propose ainsi des activités soutenant sa mission pédagogique. Les élèves peuvent pratiquer les langues en français, allemand, anglais en dehors des temps d'école.

Néanmoins, il s'agira de trouver un point d'équilibre sur des activités supplémentaires

Studio Molière: D'un point de vue comptable, le résultat est déficitaire, l'année 2022 a été marquée par un nombre très faible de locations. Un régisseur a été engagé à mi-temps ainsi qu'un technicien L'APE pose une question afin de savoir si le Studio Molière pourrait profiter de subventions. Le Studio Molière présente un potentiel de croissance. Il serait peut-être possible de trouver un schéma permettant de recevoir des subventions. Dans le passé, le Studio Molière recevait des subventions à hauteur de 450 000 €

M. Reux précise que le LFV n'a pas connaissance de telles subventions, elles n'ont jamais été perçues par le LFV.

Madame Durand Assouly ajoute qu'il s'agit là d'un bel outil d'enseignement et de pédagogie. Le LFV propose des collaborations avec les intervenants, permettant d'obtenir des événements gratuits dont profitent les élèves

M. Ugo propose la création d'une association du Studio Molière qui permettrait de faire des demandes de personnel

8- **Ajout Tarif 2023**:

Il s'agit du remplacement du chip d'identification des personnels mis en place pour les photocopieurs et le passage à la cantine : gratuité pour le premier ; coût de remplacement en cas de perte : 5 €.

Avis: favorable (17 Pour)

9- Budget rectificatif n°1

Le module n'étant pas déployé dans le logiciel de comptabilité Aefe, il n'a pas été possible de saisir la proposition de budget rectificatif. Cette dernière sera présentée pour la session de Juin.